

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE

Envoyé en préfecture le 18/06/2024
Reçu en préfecture le 18/06/2024
Publié le 18/06/2024
ID : 007-210701579-20240617-DB_034_CM170624-DE



Séance du Conseil Municipal du 17 juin 2024 - 18 h 00 – convocation du 11 juin 2024

DÉLIBÉRATION N° 24-034

APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR L'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réglementer l'utilisation des véhicules de service de la commune par les agents communaux.

Il présente le projet de règlement. Celui-ci a été transmis au Comité Technique (CT) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche qui a émis un avis favorable lors de sa réunion du 04 avril 2024.

Ce règlement est destiné aux agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels mais également en dehors des heures normales travaillées pour des événements exceptionnels entre autres.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'approuver ce règlement, afin qu'il entre en vigueur au 01 juillet 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le règlement concernant l'utilisation des véhicules de service de la commune.

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Madame la Préfète de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Président du Centre de Gestion de l'Ardèche pour information.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE - ~~ROUX~~
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration :

Absent(s) : M. ROUX

Secrétaire de Séance : M. F. MENARD

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	14
Votes POUR :	14
Votes CONTRE :	/
Abstentions :	/

Le Maire,


Eric CUER.

Le secrétaire de séance,

